

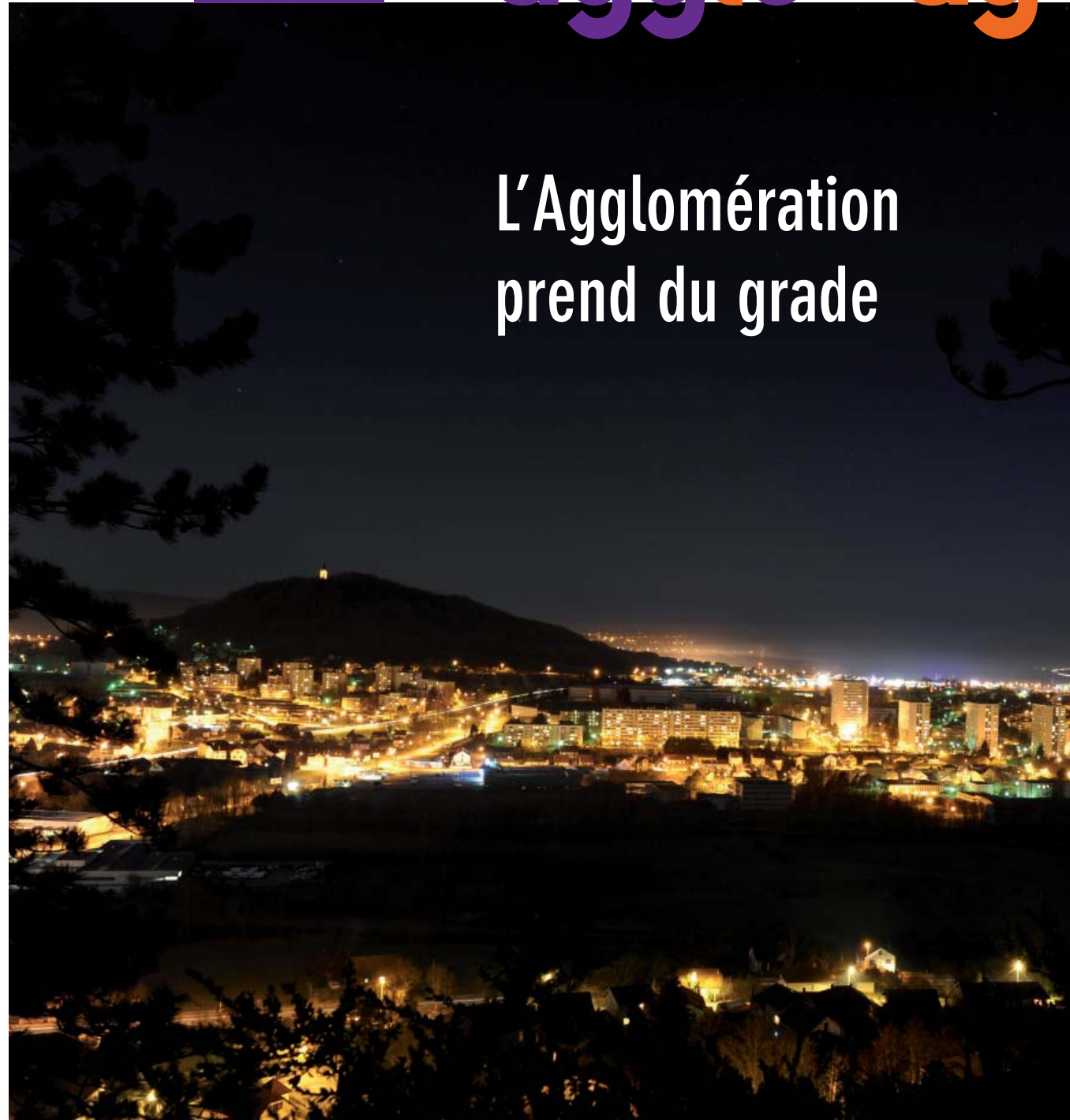


Bulletin
d'information
de la Communauté
d'Agglomération
de Vesoul

Vesoul
agglomération

Numéro 7, février 2012

L'Agglomération prend du grade



actualité

Plan local de d'urbanisme (PLU) : des objectifs ambitieux page 3

événement

Pôle d'échanges multimodal : un modèle du genre ! ... page 3

dossier

La communauté de communes devient communauté d'agglomération pages 4 et 5

culture, tourisme

- Le théâtre sur la scène communale page 6
- L'office de tourisme récompensé pages 6

éducation, économie

- L'enseignement supérieur au cœur de l'Agglomération page 7
- Bien vous chauffer tout en réduisant le montant de vos factures page 7

découverte, infos

- Les Éductours à la découverte de l'Agglomération de Vesoul page 8
- Visite du centre de traitement des eaux usées (CTEU) .. page 8

environnement

- Concours du tri : l'Agglomération de Vesoul championne de Haute-Saône page 9
- Label qualité collecte : les services de l'Agglomération à l'honneur page 9



>> Alain Chrétien
président de l'Agglomération de Vesoul

Le 1^{er} janvier dernier notre communauté de communes est devenue une communauté d'agglomération au même titre que Besançon, Montbéliard, Belfort et Dole. Il s'agit là d'une véritable reconnaissance pour nous.

Cette reconnaissance nous impose de regarder autour de nous et de participer encore plus activement aux problématiques régionales.

L'avenir de notre agglomération passe donc par une coopération renforcée avec ses partenaires, le Pays de Vesoul Val de Saône qui va porter le futur schéma de cohérence territoriale, le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté qui consacrera notre alliance avec Besançon ou encore la Métropole Rhin Rhône qui rassemble 14 collectivités de Chalon-sur-Saône à Mulhouse-Bâle et pour laquelle l'Agglomération de Vesoul doit montrer qu'elle est à la hauteur des enjeux du Grand Est.

2011 a été une année riche pour l'Agglomération de Vesoul, avec de nombreux travaux sur l'ensemble du territoire, mais également de nombreuses récompenses qui viennent couronner un travail de qualité.

Nous maintiendrons le rythme en 2012, PLU, économie, emploi, habitat, tant de sujets primordiaux pour le développement de notre Agglomération et pour lesquels tous les élus communautaires continueront à travailler ardemment dans l'unité et au service de l'intérêt général.

aménagement...

- Chemin de la Paillarde : réfection du chemin et protection de la nature page 10
- Les délibérations en ligne page 10

infos pratiques

Toutes les adresses page 11

Vesoul aggro mag', magazine d'information de la Communauté d'Agglomérations de Vesoul, 6 rue de la Mutualité, 70000 Vesoul, tél. 03 84 97 12 97 - Directeur de la publication : Alain Chrétien - Rédacteur en chef : Catherine Massenet - Rédaction : Romain Molliard, Claude Ferry - Crédit photos : couv : Jean-François Maillot (www.jfmaillot.jimdo.com), Nicolas Monnot, Claude Ferry, Jack Varlet - Conception graphique : Lettre & image, 03 84 76 25 15 - impression : Reprosystem, Vesoul, 03 84 75 89 83 - distribution : Adrexo.

actualité

Plan local d'urbanisme (PLU) : des objectifs ambitieux

L'urbanisme est l'une des principales compétences de la Communauté d'Agglomération de Vesoul et ce, depuis les origines du District. Il est donc indispensable que le développement de l'agglomération chef-lieu de département soit exemplaire.

Afin d'intégrer les nouveaux textes entrés en vigueur il y a quelques temps (loi Grenelle II) et de disposer d'un document d'urbanisme conforme à l'esprit de cette loi, de nouvelles analyses et une nouvelle concertation auront lieu courant 2012.

Des objectifs clairs ont été identifiés : préserver le potentiel économique avec la création de nouvelles zones et conserver un objectif démographique ambitieux (37 000 habitants à l'horizon 2020). Pour ce faire, il est nécessaire de réduire la consommation d'espace pour notamment protéger les espaces écologiques sensibles et assurer la pérennité des exploitations agricoles.

Pôle d'échanges multimodal : un modèle du genre !

Le 1^{er} décembre 2011, Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, est venue inaugurer le pôle d'échanges multimodal (PEM) de Vesoul aux côtés du président Alain Chrétien et en présence de nombreux élus. Une véritable reconnaissance pour tous ceux qui ont travaillé longuement depuis 2009 pour que cet ambitieux projet, financé par la Région Franche-Comté, le Conseil général, l'État et la Communauté d'Agglomération, aboutisse.

Ce nouvel équipement a permis d'améliorer la sécurité, le confort et l'accès à ce site où se croisent l'ensemble des moyens de transports en commun (V'Bus, Liveo, Lignes saônoises, TER, trains SNCF). Ce nouveau PEM offre bien plus encore aux usagers, car aujourd'hui, ils ont la possibilité d'acheter un ticket de bus auprès d'un agent SNCF, en d'autres termes, un guichet unique pour la totalité de leur voyage !

Un guichet unique pour vos titres de transports en commun !



Depuis 2010 l'Agglomération travaille à la rédaction d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) communautaire.



! Chiffres

Chaque année :

- ➔ 100 000 voyageurs sur la ligne Paris-Bâle
- ➔ 75 000 voyageurs sur les lignes TER et Liveo
- ➔ 165 000 voyageurs sur les lignes saônoises
- ➔ 134 000 voyageurs sur les lignes V'Bus
- ➔ Et chaque jour, ce sont 250 bus qui font escale au PEM.

La communauté de communes devient communauté d'agglomération



Depuis le 1^{er} janvier 2012, la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul est devenue communauté d'agglomération, la 5^{ème} de la Région Franche-Comté et la seule en Haute-Saône. Cette transformation a été rendue possible par la loi du 16 décembre 2010, offrant cette opportunité aux intercommunalités de plus de 30 000 habitants. Au-delà du simple seuil démographique, deux conditions étaient impératives : comprendre le chef-lieu du département et réunir les compétences nécessaires.

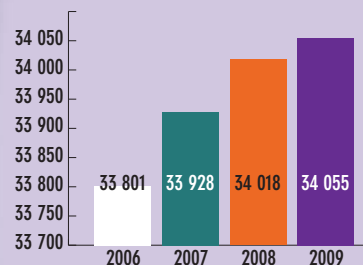
Il faut donc rappeler que, sans Vesoul, le chef-lieu, rien n'aurait été possible. Il faut aussi préciser que les compétences que nous exerçons depuis la transformation du district en communauté de communes étaient en cohérence avec cette ambition. Devenir communauté d'agglomération permet de se hisser au niveau de Besançon, Belfort, Montbéliard et Dole. Il s'agit là d'une véritable reconnaissance et d'une visibilité nouvelle.

Nous participerons notamment à la conférence des exécutifs qui regroupe la Région, les Conseils généraux et les communautés d'agglomération, où nous pourrions faire entendre notre voix et être partie prenante des grands projets structurants (comme le projet d'interconnexion très haut débit Métropolix). L'agglomération de Vesoul prend davantage d'envergure, conforte ainsi ses compétences et voit la dotation bonifiée de l'État augmenter (de 27€/habitant à 40€/habitant) tout en maîtrisant la fiscalité. Une nouvelle image et une nouvelle envergure pour l'Agglomération de Vesoul qui la rendent toujours plus performante au service du public.



+ 254 habitants
Source : INSEE recensement officiel, population totale

Avec 34 055 habitants et une progression continue de notre population depuis 2006 nous constituons la 5^{ème} agglomération de la Région et la seule communauté d'agglomération de Haute-Saône.



! 2011, année des récompenses



Remise du trophée « innovation et autonomie » par la CAPEB 70 lors des 2^{èmes} journées techniques de l'accessibilité en septembre pour les nouveaux aménagements du lac,

Ruban Bleu de la Sécurité décerné par la Fédération française de cyclotourisme pour notre politique de pistes et bandes cyclables,

Premier prix départemental du tri sélectif remis par le Conseil général de la Haute-Saône pour nos résultats de valorisation et de gestion des ordures ménagères,

Le jury du Palmarès de l'Architecture et de l'Aménagement du CAUE nous a décerné un prix pour le projet « Aménagement des abords du lac de Vesoul-Vaivre » dans la catégorie « Aménagement urbain »,

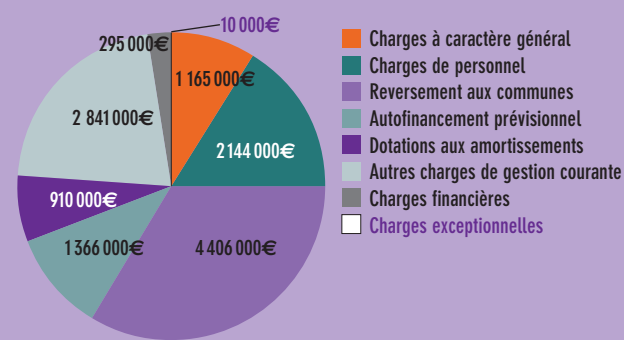
L'association du théâtre a enregistré son 1500^{ème} abonné,

Inauguration du pôle d'échanges multimodal par madame Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Écologie, du Développement durable, du Transport et du Logement.

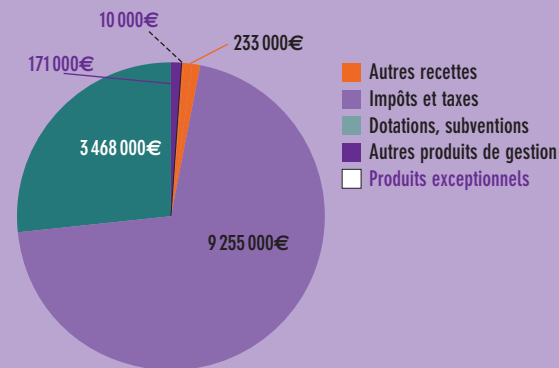


Présentation du budget prévisionnel 2012

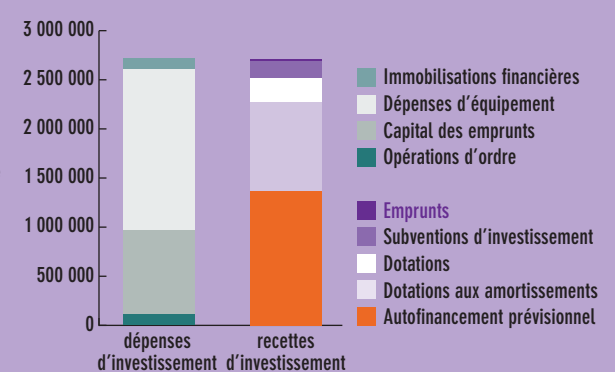
Répartition des dépenses de fonctionnement 2012



Répartition des recettes de fonctionnement 2012



Section d'investissement du budget 2012



- ➔ Pas de hausse des taux de fiscalité,
- ➔ 4 500 000 € d'investissements prévus (exemples : tour du lac stabilisé, mise aux normes de la SPA, aménagement dans les zones économiques...),
- ➔ Désendettement de 10%.

culture, tourisme

1500 abonnés fin octobre 2011, soit trois fois plus qu'en 2009, un spectacle tous les trois à quatre jours, ateliers scolaires...

Le théâtre dirigé par Charlotte Nessi séduit de plus en plus de spectateurs au-delà des limites de la ville préfecture.

! En bref

Le théâtre est une association créée en 2010 et présidée par Jean-Claude Opec

➔ Budget de près de 1,3 million € :

- Région = 60 000 €
- DRAC = 60 000 €
- Département = 5 000 €
- Ville de Vesoul = 120 000 €
- Billeterie = 130 000 €
- Agglomération :

446 680 € + 455 000 €

➔ Projet de convention avec l'État pour la labellisation « scène nationale ».

➔ Plus de 20 000 spectateurs en 2010-2011

Le théâtre sur la scène intercommunale

Il était donc normal, compte-tenu de l'importance que prend le théâtre et de l'origine des spectateurs, que l'Agglomération prenne dans son giron la compétence théâtre, jusqu'alors portée par la seule ville de Vesoul. Par ailleurs, c'est la Communauté d'Agglomération de Vesoul qui possède aujourd'hui la capacité de porter le projet ambitieux de labellisation « scène nationale » de Charlotte Nessi.

>> Pinocchio, 14 et 15 mars prochains, 20h30



Dès cette année, l'Agglomération prendra donc à sa charge l'ensemble du fonctionnement du théâtre, soit 455 000 € et une part bonifiée à l'association du théâtre avec 446 680 €. La ville de Vesoul maintiendra ses versements au profit de l'association à hauteur de 120 000 €.

Cette nouvelle compétence et les charges qui vont avec seront amorties par la bonification de la dotation globale de fonctionnement due au passage en communauté d'agglomération.

L'office de tourisme récompensé

La marque « Qualité Tourisme* » a été attribuée à l'Office de Tourisme du Pays de Vesoul en début d'année. Une véritable reconnaissance et un signe de confiance traduisant le profes-

sionnalisme des employés de l'Office.

Chaque jour, les services de l'Office de Tourisme œuvrent sans relâche pour promouvoir notre belle agglomération, qui regorge d'activités touristiques, et satisfaire au mieux chaque visiteur.



>> Flashcode : accédez au site de l'OT Vesoul depuis votre mobile.



2012, label rencontre...

L'enseignement supérieur au cœur de l'Agglomération

La Communauté d'Agglomération de Vesoul accueille depuis plusieurs années de nombreux stagiaires de l'IUT et subventionne des projets mis en place par les étudiants dans le cadre de leurs études.



Bien vous chauffer tout en réduisant le montant de vos factures ?

Les charges de chauffage représentent chaque année des dépenses lourdes pour les ménages et notamment ceux aux ressources les plus modestes.

La Communauté d'Agglomération de Vesoul souhaite au travers de ce programme vous permettre de réaliser dans les meilleures conditions vos travaux de rénovation thermique.

Sous condition, un accompagnement personnalisé et gratuit vous sera proposé afin de réaliser chez vous par Habitat & Développement de Haute-Saône :

- ➔ Un diagnostic thermique de votre logement
- ➔ L'élaboration avec vous de votre projet de travaux
- ➔ La constitution de l'ensemble de vos dossiers de subvention.

Renseignements : Habitat & développement de Haute-Saône
Céline Reix - Patrice Peutiet : 03 84 75 38 56
www.ameliorer-mon-logement.fr

éducation économie

C'est ainsi qu'en fin d'année 2011, un accord de partenariat a été signé par le président de l'Agglomération, Alain Chrétien, Joël Pierre-Eugène, directeur de l'IUT Besançon-Vesoul et Thomas Durupt, directeur adjoint, responsable du site de Vesoul-Vaivre.

Cet accord exprime le lien fort entre un établissement qui structure et donne une notoriété au territoire. Il aura également pour objectif d'organiser les demandes de stages et de proposer une nouvelle façon de partager les expériences. Les étudiants qui demanderont une subvention pour un projet devront le défendre eux-mêmes devant les élus pour apprendre à structurer leur argumentaire de manière à être acteur et pas seulement bénéficiaire.

! Exemple

Vous souhaitez remplacer votre ancienne chaudière fuel standard par une chaudière fioul à condensation.

- ➔ Aide de l'ANAH : 2 490 €
- ➔ Aide HABITER MIEUX : 1 600 €
- ➔ Complément CAV : 500 €

Total	Reste à charge*
subventions : 4 590 €	2 910 €

* Possibilité de mobiliser un prêt à taux zéro sous condition

découverte, infos

Les Éducteurs qui ont lieu deux à trois fois par an, sont organisés par l'Union départementale des offices de tourisme de Haute-Saône. L'objectif est de faire découvrir au personnel et aux bénévoles des offices de tourisme et syndicats d'initiative le territoire de la Haute-Saône pour qu'ils puissent à leur tour proposer des visites touristiques.

Les Éducteurs à la découverte de l'Agglomération de Vesoul

Au programme de la visite du 14 octobre 2011 organisée par Marion Humbaire, directrice de l'office de tourisme de Vesoul, la découverte du lac de Vesoul-Vaivre et de ses équipements tels que le camping, la base de voile, les tennis, le Ludolac...

Alain Chrétien, président de l'Agglomération de Vesoul, a accueilli les différents représentants des offices haut-saônois, Gray, Lure, Ronchamp, ou encore Gy, Pesmes,

Combeaufontaine... et a présenté la zone de loisirs du Lac et ses nouveaux aménagements.

Au programme également, visite du château de Pusy et du café brocante de Colombier.



Visite du centre de traitement des eaux usées (CTEU)

Le président de l'Agglomération de Vesoul, Alain Chrétien, a accueilli en septembre dernier de nombreuses collectivités de Franche-Comté (environ 35 personnes) et leur a présenté le fonctionnement du centre de traitement des eaux usées (CTEU). De nombreuses questions en matière de réalisation de l'équipement, de fonctionnement... ont été posées par des élus qui ont notamment pour projet la réalisation d'un centre de traitement des eaux usées.



Les participants ont pu visiter au cours de cette demi-journée un équipement performant, à la pointe de la technologie et ont beaucoup apprécié l'accueil qui leur a été réservé tout comme la qualité du travail effectué par les services.

La visite du centre de traitement des eaux usées de l'agglomération de Vesoul a été organisée en partenariat avec l'association des collectivités comtoises pour la maîtrise des déchets et de l'environnement (ASCOMADE).

L'ASCOMADE est un réseau de collectivités Franc-comtoises dont l'objectif est de faciliter l'échange d'expériences et d'information et contribuer ainsi à l'amélioration de l'environnement régional. Ce réseau est unique en France.

Concours du tri : l'Agglomération de Vesoul championne de Haute-Saône !

À l'occasion de la journée mondiale de l'environnement, vendredi 21 octobre, a eu lieu la remise des prix du concours du tri 2011.



environnement

Le Conseil général de la Haute-Saône récompense depuis quatre ans les efforts des collectivités afin d'encourager la diffusion des bonnes pratiques.

Ce concours est organisé dans le cadre du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Cette année, c'est la Communauté d'Agglomération de Vesoul qui remporte la première place, devant la CC du Pays Riolois et la CC de la Vallée de l'Ognon. Ce prix vient récompenser les efforts fournis tant par la collectivité que par ses habitants.

Label qualité collecte : les services de l'Agglomération à l'honneur

Depuis 2007, l'ADEME et Eco-Emballages ont mis en place un projet national visant à labelliser les services de collecte des déchets ménagers.

Suite à la candidature déposée par l'Agglomération de Vesoul et après analyse détaillée, le Comité national de Labellisation a décidé de nous remettre le label collecte Qualitri.



Ce label certifie et récompense la qualité du service public proposé par l'Agglomération qui met tout en œuvre chaque jour pour que le service rendu soit au plus proche des attentes des habitants et réponde au mieux à son engagement pour l'environnement.



posé par l'Agglomération qui met tout en œuvre chaque jour pour que le service rendu soit au plus proche des attentes des habitants et réponde au mieux à son engagement pour l'environnement.



À savoir

Le CTEU, c'est un investissement 12 millions d'€, 43 200 m³, une structure de haute technologie où les eaux usées subissent de nombreuses opérations : filtrage par grille, dessableur, dégraisseur, dépollution par traitement biologique et récupération des boues qui sont clarifiées puis séchées avant d'être évacuées sur une plateforme de compostage.

aménagement organisation

Chemin de la Paillarde : réfection du chemin et protection de la nature

Dans le cadre de sa politique de mise en œuvre de pistes cyclables, des problématiques spécifiques aux infrastructures accueillant les circulations douces apparaissent comme le confort des piétons et des cyclistes quand ces voies sont dégradées.



À cet effet, l'Agglomération vient de procéder à la réfection d'un tronçon du chemin dit « la Paillarde » entre le barrage du Durgeon vers le lac et le chemin de desserte agricole sur un linéaire d'environ 480 mètres.

Ce secteur était devenu inutilisable quand il pleuvait, nous étions régulièrement sollicités par les usagers et les élus.

Un stabilisé renforcé a été utilisé pour refaire le chemin, ce matériau est un sable-ciment et a les caractéristiques d'un béton compacté.

Toutes les contraintes de cette zone protégée ont été respectées et les usagers peuvent de nouveau emprunter le chemin sans risques et dans le respect de la nature.

Les délibérations en ligne

30 mètres linéaires de documents tiennent dorénavant dans une clé USB !

À u cours de deux étés (2010-2011), Anaïs Bouvard, étudiante à l'IUT de Vesoul, a ouvert une à une les boîtes contenant les délibérations et les compte-rendus pour les numériser et les rendre accessibles rapidement à tous. Un véritable travail de fourmi puisque ce n'est pas moins de 3 395 délibérations, prises par

les conseillers communautaires depuis la création du district le 1^{er} décembre 1969 jusqu'à 2009, et 337 compte-rendus qui sont désormais consultables sur le site de l'Agglomération.

L'agglomération est la première collectivité de Franche-Comté à avoir réalisé cette opération d'archivage électronique rendue possible à travers l'utilisation du logiciel Faciligid.

Pour consulter les documents, rendez-vous sur www.vesoul.fr, rubrique agglomération de Vesoul, délibérations.



CAV

6 rue de la Mutualité
70000 Vesoul
8h - 12h / 13h30 - 17h (ou 18h)
03 84 97 12 97 - www.vesoul.fr

Office de tourisme :
2 rue Gevrey à Vesoul
tél : 03 84 97 10 86
www.ot-vesoul.fr

Collecte : 7h30 - 12h / 13h30 - 16h30 - tél : 03 84 75 78 58

Déchetteries :
Pusey : 03 84 76 02 11
Quincey : 03 84 75 43 05
ouvertes du lun. au sam., sauf Quincey fermée le lun.
Été (du 1^{er} avril au 30 sept.)
du lun. au vend.
8h30 - 12h / 14h - 18h (sauf sam. 17h30)
Hiver (du 1^{er} octobre au 31 mars)
du lun. au sam.
8h30 - 12h / 14h - 16h30

Cyberbase : 9h - 12h / 13h30 - 19h, du lun. au sam.
vend. journée continue : 9h - 19h
4 rue Alsace-Lorraine
70000 Vesoul
tél-fax : 03 84 97 07 06

Base de voile : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h (7/7 j en été)

Ludolac : de mi-juin à début sept. tous les jours de 11h - 20h
Avenue des Rives du Lac 70000 Vaire-et-Montoille,
tél : 03 84 97 50 50

Gens du voyage : accueil du lun. au sam. midi (astreinte sam. après-midi et dimanche)
téléphone du gardien : 06 78 50 12 51

Andelarre
merc., vend. : 10h - 12h
tél-fax : 03 84 75 36 78c
mairie.andelarre70@orange.fr

Andelarrot
lun. : 14h - 17h - mar., merc. : 9h - 12h / 14h - 17h - jeu. : 13h - 19h
vend. : 9h - 12h / 14h - 16h
tél-fax : 03 84 76 71 92
mairie.andelarrot@orange.fr

Chariez
mar. : 14h - 19h
jeu. : 9h - 12h / 15h - 18h
tél-fax : 03 84 76 04 44
chariez.mairie@orange.fr

Colombier
lun., mar. : 8h - 12h
vend. : 14h - 18h30
tél-fax : 03 84 75 90 79
colombier@vesoul.fr

Comberjon
mar. : 13h30 - 18h30
jeu. : 8h - 12h
tél-fax : 03 84 75 92 16
comberjon@vesoul.fr

Coulevon
jeu. : 17h30 - 19h
tél : 03 84 76 73 36 - fax : 03 84 76 73 31
commune.coulevon@wanadoo.fr

Échenoz-la-Méline
lun., mar. : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30
merc. : 13h30 - 17h30 - jeu. : 8h30 - 12h
vend. : 8h30 - 16h, sans interruption - sam. : 10h - 12h
tél : 03 84 75 14 77 - fax : 03 84 76 08 69
echenoz-la-meline@vesoul.fr

Frotey-lès-Vesoul
lun. au vend. : 9h - 12h / 14h - 18h
tél : 03 84 75 07 45 - fax : 03 84 75 07 40
frotey-les-vesoul@vesoul.fr

Montcey
lun., jeu. : 13h30 - 18h30
tél-fax : 03 84 75 90 91
montcey@vesoul.fr

Montigny-lès-Vesoul
lun., mar., jeu. : 17h30 - 18h30
tél : 03 84 76 54 50 - fax : 03 84 97 09 89
mairie-montigny2@wanadoo.fr

Mont-le-Vernois
mar. : 13h - 15h - sam. : 8h30 - 12h
tél : 03 84 78 82 55
mairie.mont.le.vernois@wanadoo.fr

Navenne
lun. à sam. : 8h30 - 12h
tél : 03 84 75 13 43 - fax : 03 84 75 39 44
navenne@vesoul.fr

Noidans-lès-Vesoul
lun., mar., merc., vend. : 10h - 12h / 13h30 - 17h - sam. : 10h - 12h
tél : 03 84 96 99 70 - fax : 03 84 76 03 83
contact@noidans-les-vesoul.fr

Pusey
lun. à vend. : 11h - 12h / 13h30 - 16h30
sam. : 8h - 12h
tél : 03 84 76 45 93 - fax : 03 84 76 00 66
mairie-pusey@wanadoo.fr

Pusy-et-Epenoux
lun., merc., vend. : 14h - 19h
tél : 03 84 75 39 95 - fax : 03 84 75 58 46
pusy-epenoux@vesoul.fr

Quincey
lun., mar., jeu., vend. : 14h - 17h30, sam. : 9h - 11h30
tél : 03 84 75 10 96 - fax : 03 84 75 31 53
quincey@vesoul.fr

Vaire-et-Montoille
lun. : 14h - 18h - mar. à vend. : 10h - 12h / 14h - 18h - sam. : 10h - 12h
tél : 03 84 96 95 95 - fax : 03 84 96 95 96
mairie.vaire@wanadoo.fr

Vesoul
lun. à vend. : 8h30 - 12h / 14h - 17h30
tél : 03 84 78 64 00 - fax : 03 84 76 67 05
ville-vesoul@vesoul.fr

Villeparois
lun., jeu. : 7h - 12h - mar. : 14h - 19h
tél : 03 84 75 29 28 - fax : 03 84 75 29 30
mairie.villeparois@wanadoo.fr

Alain Chrétien à la rencontre des conseils municipaux et des habitants

Vous, collecte des déchets, pistes cyclables, zones économiques..., autant de questions concrètes qui seront abordées lors des visites du président dans les communes. Vous êtes les bienvenus à ces réunions où vous pourrez échanger avec Alain Chrétien si vous le souhaitez.

Commune	date	heure	lieu
Chariez	12 mars 2012	18h	Chariez (salle polyvalente)
Comberjon et Villeparois	5 mars 2012	18h30	Villeparois (mairie)
Échenoz-la-Méline	22 février 2012	18h	Échenoz-la-Méline (mairie)
Frotey-lès-Vesoul, Navenne et Quincey	2 mars 2012	19h30	Navenne (mairie)
Montcey	13 avril 2012	20h	Montcey (mairie)
Mont-le-Vernois	23 mars 2012	20h30	Mont-le-Vernois (mairie)



35 000 habitants

Territoire de compétence **S**

En 2012, la Communauté de communes devient Communauté d'Agglomération

19 communes

